

NOUVEAU LABEL DE QUALITÉ



Pourquoi une habilitation?

- Clarification de la responsabilité de chacun.
- Accroissement du niveau de sécurité des installations.
- Des installations plus sûres assurent une meilleure image.
- Reconnaissance de l'installateur qualifié.
- Garantie de sécurité pour les clients.

Quels sont les avantages pour l'installateur?

- Une 'reconnaissance professionnelle' qui est contrôlée et suivie.
- Vous pouvez utiliser le label de qualité 'Installateur gaz propane habilité'.
- Publicité via une liste des installateurs habilités sur les sites Web www.gasinfo.be et www.febupro.be.
- Plus-value pour convaincre des clients potentiels.
- Référence pour le lobbying afin que les installations futures ne soient réalisées que par des installateurs habilités.
- Perfectionnement technique permanent.



FeBuPro
FEDERATIE BUTAAN PROPAAAN
FEDERATION BUTANE PROPANE

Comment obtenir son habilitation?

A. Vous êtes déjà un 'installateur gaz naturel habilité' et vous souhaitez obtenir une habilitation pour le gaz propane?

- **1^{RE} PHASE:** vous suivez la formation complémentaire de 8 heures 'Habilitation propane' dans l'un des centres de formation agréés – prix = 90 €*.
- **2^E PHASE:** vous devez introduire une demande auprès de l'ARGB-KVVG pour étendre votre habilitation pour le gaz naturel à 'installateur gaz propane habilité'. En même temps que votre demande, vous envoyez le 'certificat de préparation à l'habilitation gaz propane' obtenu.
- **3^E PHASE:** le service Habilitation de l'ARGB vous demande de verser 125 €*.
- **4^E PHASE:** le service Habilitation vous demande une liste de travaux que vous avez réalisés sur des installations de gaz propane et/ou des appareils de gaz propane depuis le 15-02-2005 (date publication norme NBN D51-006) conformément à cette norme.
- Dès que le versement est confirmé, l'organisme de contrôle est chargé de contrôler une installation choisie arbitrairement.
- **5^E PHASE:** si l'installation contrôlée est jugée adéquate, vous recevez votre numéro d'habilitation.

B. Vous avez déjà suivi la formation 'Habilitation gaz naturel' mais vous n'avez pas encore demandé l'habilitation et vous souhaitez obtenir l'habilitation pour le gaz propane?

- **1^{RE} PHASE:** vous suivez la formation complémentaire de 8 heures 'Habilitation propane' dans l'un des centres de formation agréés – prix = 90 €*.
- **2^E PHASE:** vous devez introduire une demande auprès de l'ARGB-KVVG pour étendre votre habilitation pour le gaz naturel à 'installateur gaz propane habilité'. En même temps que votre demande, vous envoyez le 'certificat de préparation à l'habilitation gaz propane' obtenu.
- **3^E PHASE:** le service Habilitation de l'ARGB vous demande de verser 400 €*.
- **4^E PHASE:** le service Habilitation vous demande deux listes de travaux (1 gaz propane et 1 gaz naturel) avec pour chacune des listes, si possible, 10 adresses avec description claire des travaux.
- Dès que le versement est confirmé, l'organisme de contrôle est chargé de contrôler au total 3 installations choisies arbitrairement (gaz propane + gaz naturel).
- **5^E PHASE:** si les installations contrôlées sont jugées adéquates, vous obtenez vos numéros d'habilitation gaz naturel et gaz propane.

C. Vous souhaitez obtenir l'habilitation pour le gaz naturel et pour le gaz propane?

- **1^{RE} PHASE:** vous suivez les formations 'habilitation gaz naturel' et 'habilitation gaz propane' dans l'un des centres de formation agréés.
Cette formation dure 52 heures. Prix = 390 €*.
- **2^E PHASE:** vous devez introduire une demande auprès de l'ARGB pour obtenir l'habilitation pour le gaz naturel et pour le gaz propane. Vous envoyez en même temps que votre demande le 'certificat de préparation à l'habilitation' ainsi qu'une copie de l'accès à la profession (certificat).
- **3^E PHASE:** le service Habilitation de l'ARGB vous demande de verser 400 €*.
- **4^E PHASE:** le service Habilitation vous demande deux listes de travaux (1 gaz propane et 1 gaz naturel) avec chacune, si possible, 10 adresses présentant une description claire des travaux.
- Dès que le versement est confirmé, l'organisme de contrôle est chargé de contrôler au total 3 installations choisies arbitrairement (gaz propane + gaz naturel).
- **5^E PHASE:** si les installations contrôlées sont jugées adéquates, vous recevez vos numéros d'habilitation gaz propane et gaz naturel.

* Il s'agit des prix en vigueur actuellement. Ces prix peuvent être modifiés à tout moment de façon unilatérale par le 'Conseil de l'Habilitation'.

Avantages supplémentaires pour l'installateur

- Pour ces formations, vous pouvez bénéficier de 'chèques formation':
<http://www.vdab.be/opleidingscheques>
http://emploi.wallonie.be/THEMES/FORM_PROF/Cheques_formation.htm
- Les entreprises qui appartiennent au secteur de la construction (commission paritaire 124) peuvent en outre profiter d'une intervention importante de la part du Fonds de Formation professionnelle de la Construction (FFC) au niveau des frais de formation – voir www.debouw.be ou www.laconstruction.be.
- Pour toute information concernant l'habilitation, contactez:
ARGB - service habilitation - Rodestraat 125 - 1630 Linkebeek
T: 078/15.51.25 - F: 078/15.51.31 - E: kvbg@kvbg.be
- Pour toute information concernant l'habilitation pour le gaz propane et pour toute information concernant les possibilités du propane, contactez:
FeBuPro - Assesteenweg 117 - 1740 Ternat
T: 02/581.09.32 - F: 02/581.09.33 - E: febupro@febupro.be

